

Se déplacer



STATIONNEZ VOTRE VÉLO EN TOUT SÉCURITÉ !

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle propose un nouveau service gratuit sur inscription pour stationner votre vélo de façon sécurisée : **la consigne vélo.**

Il en existe à Lentilly, Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud et Bully

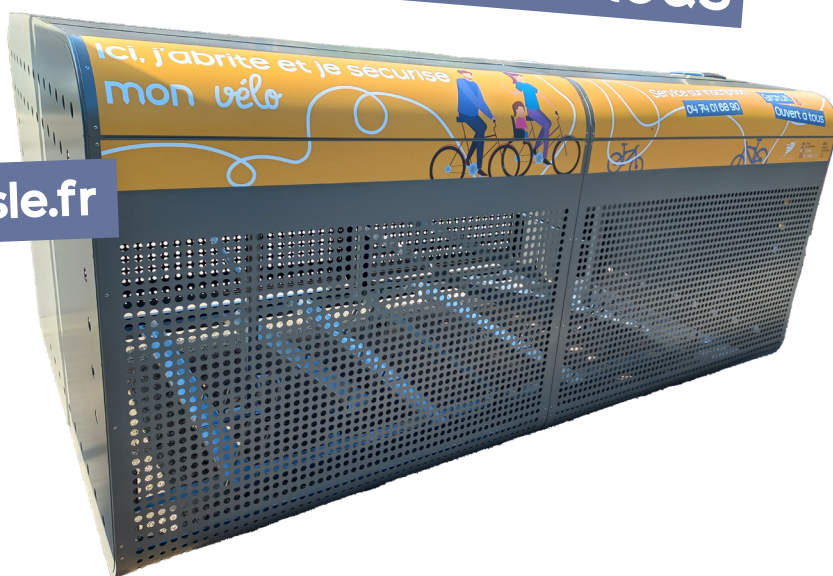
**SERVICE SUR
INSCRIPTION**

04 74 01 68 90

mobilites@paysdelarbresle.fr

Gratuit &

Ouvert à tous



DEMANDE D'INSCRIPTION POUR UNE CONSIGNE VÉLO



➤ À retourner à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle :

- par mail : mobilites@paysdelarbresle.fr
- sur place le jour de la remise des clefs

COORDONNÉES

NOM et Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

E-mail

Consigne concernée :

- Consigne Bully - rue d'Aquitaine
- Consigne Lentilly - Le Guéret
- Consigne Sain Bel - route du Fiatet
- Consigne Sain-Bel - gare
- Consigne Saint-Pierre-la-Palud - église

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, attestation d'achat du notaire...).
- Attestation de responsabilité civile
- Copie de la pièce d'identité

Partie à remplir par le demandeur

J'accepte les conditions d'utilisation du service et je m'engage à les respecter.

J'autorise la Communauté de Communes à conserver mes coordonnées pour m'accompagner dans la mobilité durable.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'opération de financement de récupérateurs d'eau. Le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Cadre réservé à la CCPA

Demande validée le :

Fait à

, le

Signature du demandeur